

## LA VAE EN 2012 DANS LES MINISTÈRES CERTIFICATEURS

Plus de 250 000 personnes certifiées depuis 10 ans

**En 2012, environ 64 000 dossiers de candidatures à un titre professionnel délivré par un certificateur public ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience (VAE).**

**48 700 candidats se sont présentés devant un jury en vue de l'obtention de tout ou partie d'un titre ou d'un diplôme et, parmi eux, environ 28 700 candidats ont obtenu une validation totale. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2011, alors qu'ils avaient été stables entre 2010 et 2011. Depuis la mise en place du dispositif en 2002, plus de 250 000 personnes ont été certifiées par la voie de la VAE.**

**Les femmes (76 %) et les personnes en emploi (70 %) restent majoritaires parmi les candidats à des certifications publiques. Hors enseignement supérieur, parmi les 1 300 certifications disponibles (100 de moins que les années précédentes), 752, soit seulement un peu plus de la moitié, ont été présentées. Toutefois, le choix de la moitié des candidats se concentre sur seulement une dizaine de certifications. 70 % d'entre eux visent un titre ou un diplôme de niveau baccalauréat ou CAP/BEP.**

Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue, aux côtés de la formation initiale et de la formation continue, une troisième voie d'accès aux diplômes et aux titres professionnels. Elle permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle. Cette expérience peut avoir été acquise bénévolement ou au travers d'activités salariées ou non.

Les ministères ont aménagé progressivement leurs certifications afin de les rendre accessibles par la VAE. Dès 2002 et 2003, les ministères en charge de l'emploi, des affaires sociales, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la jeunesse et des sports ont été les premiers à le faire. Puis, à partir de 2005, l'offre s'est élargie aux diplômes et titres des ministères de la défense, de la culture et des affaires maritimes (encadré 1).

### Baisse du nombre de certifications en 2012

En 2012, environ 1 300 certifications étaient accessibles par la VAE (hors enseignement supérieur (1)), en diminution de 6 % par rapport à 2011 et dans la prolongation de la baisse observée depuis quelques années. Cette diminution s'explique, d'une part, par une volonté de simplification (certaines certifications proches ont été regroupées), d'autre part, par le fait que certains titres ne sont plus valides ou ont tardé à

(1) Les données précises sur les certifications accessibles par la VAE ne sont pas disponibles pour ce ministère. Mais le répertoire national des certifications professionnelles comprend environ 2 000 certifications actives pour lesquelles l'autorité responsable est le ministère de l'enseignement supérieur. Cela porterait à environ 3 400 le nombre de certifications accessibles à la VAE.

Tableau 1 • Nombre de certifications accessibles et effectivement présentées à la VAE en 2012

	Certifications	
	Accessibles à la VAE	Effectivement présentées par les candidats
Ministère de l'éducation nationale (enseignement technique et professionnel).....	711	385
<i>Dont niveau V</i> .....	41 %	34 %
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	ND	ND
<i>Dont niveau V</i> .....	0 %	0 %
Ministère de l'agriculture.....	212	88
<i>Dont niveau V</i> .....	39 %	31 %
Ministères chargés de la santé et des affaires sociales.....	14	14
<i>Dont niveau V</i> .....	36 %	36 %
Ministère chargé de l'emploi.....	255	205
<i>Dont niveau V</i> .....	47 %	48 %
Ministère de la défense.....	90	43
<i>Dont niveau V</i> .....	6 %	ND
Ministère de la culture.....	27	5
<i>Dont niveau V</i> .....	0	0
Ministère chargé des affaires maritimes.....	16	12
<i>Dont niveau V</i> .....	19 %	25 %
Ministère de la jeunesse et des sports.....	9	ND
<i>Dont niveau V</i> .....	11 %	ND
<b>Total certifications (hors enseignement supérieur).....</b>	<b>1 334</b>	<b>752</b>

Note : les données ne sont pas disponibles pour le ministère de l'enseignement supérieur car les diplômes ne sont pas homogènes entre les établissements du supérieur.  
Lecture : sur les 711 diplômes de l'enseignement technique et professionnel de l'éducation nationale accessibles par la VAE en 2012, 385 ont effectivement été présentés par les candidats, dont 34 % de niveau V.  
Champ : France entière.

être renouvelés (par exemple, la validité du titre de « responsable en management opérationnel » du ministère de la défense a pris fin en 2011). Dans les faits, seulement 56 % de ces certifications (dont plus la moitié est délivrée par l'éducation nationale) sont effectivement présentées par les candidats (tableau 1).

Les ministères ne sont pas les seuls à permettre l'accès à leurs diplômes ou titres professionnels par la VAE. Les branches professionnelles ont également rendu leurs certificats de qualification professionnelle (CQP) accessibles à la VAE. En 2012, environ 220 étaient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il n'y en avait qu'une quarantaine en 2006.

Les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat et chambres d'agriculture) permettent de la même façon l'accès à leurs certifications professionnelles par la VAE. C'est aussi le cas de certains organismes privés. Pour des raisons de disponibilité des données, ce bilan ne porte que sur les certifications des ministères accessibles par la VAE, hors ministère de la jeunesse et des sports (2). Les évolutions observées peuvent donc différer de celles des branches professionnelles ou des organismes consulaires.

### Légère diminution du nombre de candidats recevables

En 2012, 63 843 dossiers ont été jugés recevables par les ministères certificateurs (hors ministère chargé de la jeunesse et des sports), un chiffre en baisse de 2 % par rapport à 2011 (tableau 2). Le ministère de l'éducation nationale, principal certificateur, ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur, enregistrent chacun une légère baisse d'attractivité (-2 % de dossiers recevables).

Au sein des autres ministères certificateurs, trois ministères ont vu leur nombre de candidats recevables augmenter significativement. Le ministère de la culture, qui grâce à la mise en place de la VAE au sein des centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem) a multiplié par 3,5 son nombre de candidats ; le ministère chargé des affaires maritimes, dont l'attractivité des brevets s'accroît progressivement (+27 %, après +16 % en 2011), et le ministère de l'agriculture, qui après deux ans de baisse, connaît en 2012 une augmentation de 10 %. Toutefois, le nombre de candidats recevables dans ces ministères reste relativement faible.

Dans les ministères chargés de la santé et des affaires sociales, le nombre de candidats



Sources : ministères certificateurs ; traitement Dares.

Tableau 2 • Nombre de candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs

	Nombre de candidats recevables					Nombre de candidats présentés				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Ministère de l'éducation nationale (CAP au BTS).....	28 692	32 460	31 160	31 906	31 412	22 013	22 234	19 914	20 948	20 762
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	6 909	6 764	6 656	6 844	6 678	4 309	4 476	4 282	4 324	4 311
Ministère de l'agriculture.....	961	1 043	927	795	876	446	522	511	558	470
Ministères chargés de la santé et des affaires sociales.....	22 065	19 675	16 203	16 104	16 279	13 899	19 504	17 813	17 147	16 087
Ministère chargé de l'emploi.....	10 659	10 863	8 948	8 584	7 647	8 632	8 743	7 847	8 126	6 276
Ministère de la défense.....	413	591	496	516	217	210	331	456	447	218
Ministère de la culture.....	1 221	158	187	157	554	1 125	154	106	99	499
Ministère chargé des affaires maritimes.....	ND	82	122	142	180	68	82	73	90	86
<b>Ensemble des ministères certificateurs dont les données sont disponibles.....</b>	<b>70 920</b>	<b>71 636</b>	<b>64 699</b>	<b>65 048</b>	<b>63 843</b>	<b>50 702</b>	<b>56 046</b>	<b>51 002</b>	<b>51 739</b>	<b>48 709</b>

Champ : France entière.



Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports) ; traitement Dares.

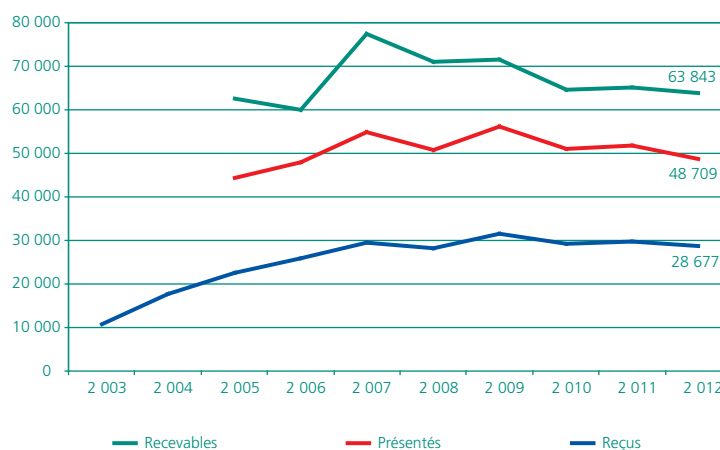
recevables est stable. Le ministère de la défense, dont le nombre de candidats avait augmenté de 4 % entre 2010 et 2011, connaît, en 2012, une diminution de 58 %. Cette baisse s'explique par la fin de validité d'une cinquantaine de titres, fermant ainsi également leur accessibilité par la voie de la VAE. La baisse du nombre de candidats recevables se poursuit également au ministère chargé de l'emploi, et ce, de manière plus marquée qu'en 2011 (-11 %, après -4 % en 2011) (encadré 4).

En 2012, 48709 candidats se sont présentés devant un jury, soit une baisse par rapport à 2011 (-6 %), après une stabilité entre 2010 et 2011. Le nombre de candidats présentés diminue dans la plupart des ministères et en particulier dans les ministères de la défense (-51 %), de l'emploi (-23 %) et de l'agriculture (-16 %). La baisse est plus limitée dans les ministères chargés de la santé et des affaires sociales (-6 %). Enfin, les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des affaires maritimes stabilisent le nombre de leurs candidats présentés. Quant au ministère de la culture, il enregistre en 2012 une hausse spectaculaire du nombre de candidats présentés, en lien avec l'évolution du nombre de candidats recevables, mais celui-ci reste faible au regard de l'ensemble des ministères certificateurs.

### Moins de candidats certifiés en 2012 qu'en 2011

En 2012, 28677 candidats ont obtenu une certification par la VAE, y compris par le ministère de la jeunesse et des sports (graphique 1). Sur un champ comparable à 2011, 28181 candidats ont été certifiés, soit une baisse de près de 5 % par rapport à 2011. Après une forte progression entre

Graphique 1 • Nombre de candidats recevables, présentés et reçus depuis 2003 (\*)



(\*) Les données concernant les candidats recevables et présentés ne sont pas entièrement disponibles pour 2003 et 2004. En 2005, 2006 et 2007, les données sur les candidats recevables sont des estimations.  
Champ : France entière.

2003 et 2005, ce nombre s'est stabilisé depuis 2007 entre 28000 et 32000. Au total, depuis la mise en place du dispositif en 2002, près de 254000 candidats ont été certifiés par la voie de la VAE. De façon générale, l'évolution du nombre de candidats certifiés suit celle du nombre de candidats présentés.

L'éducation nationale reste toujours le principal certificateur. En 2012, 48 % des candidats certifiés par la VAE (soit environ 13600 personnes, donnée stable par rapport à 2011), ont obtenu un diplôme de ce ministère (tableau 3). Néanmoins, sa prédominance se réduit depuis 2005, avec la montée en charge des diplômes des autres ministères.

Après une diminution de 7 % entre 2010 et 2011, le nombre de candidats certifiés continue de baisser pour les ministères chargés de la santé et des affaires sociales. En 2012, il atteint environ 6500, en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. De même, le nombre de candidats ayant obtenu un titre du ministère en charge de l'emploi diminue très nettement en 2012 (-19 %), après avoir augmenté en 2011 (+8 %).

Les ministères chargés de la défense et des affaires maritimes n'ont rendu leurs titres accessibles à la VAE qu'à partir de 2005. Le nombre de certifiés

Tableau 3 • Taux de validation des diplômes présentés pour les différents ministères certificateurs en 2012

	Présentés [1]	Reçus [2]	Taux de validation totale en % [2/1]	Validation Partielle [3]	Taux de validation partielle en % [3/1]
Ministère de l'éducation nationale (CAP au BTS).....	20 762	13 628	65,6	4 732	22,8
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	4 311	2 370	55,0	1 646	38,2
Ministère de l'agriculture.....	470	352	74,9	20	4,3
Ministères chargés de la santé et des affaires sociales.....	16 087	6 518	40,5	7 127	44,3
Ministère chargé de l'emploi.....	6 276	4 810	76,6	754	12,0
Ministère de la défense.....	218	181	83,0	27	12,4
Ministère de la culture.....	499	292	58,5	189	37,9
Ministère chargé des affaires maritimes.....	86	30	34,9	43	50,0
Ministère de la jeunesse et des sports.....	ND	496	ND	ND	ND
<b>Ensemble des ministères certificateurs hors ministère de la jeunesse et des sports.....</b>	<b>48 709</b>	<b>28 181</b>	<b>57,9</b>	<b>14 538</b>	<b>29,8</b>

Champ : France entière.



Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports pour le nombre de recevables et de présentés) ; traitement Dares.



Sources : ministères certificateurs ; traitement Dares.

Tableau 4 • Profil des candidats présentés à la VAE en 2012

En %

	Ministère de l'éducation nationale (du CAP au BTS)	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Ministère chargé de l'agriculture	Ministères chargés de la santé et des affaires sociales (2)	Ministère chargé de l'emploi (y compris centres agréés) (3)	Ministère de la défense	Ministère chargé des affaires maritimes	Ensemble	Rappel 2011 (5)
<b>Sexe</b>									
Homme.....	30,7	ND	68,1	4,3	44,6	95,0	100,0	<b>24,0 (4)</b>	25,9 (4)
Femme.....	69,3	ND	31,9	95,7	55,4	5,0	0,0	<b>76,0 (4)</b>	74,1 (4)
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Âge</b>									
Moins de 30 ans.....	11,5	5,0	11,1	8,3	16,0	1,8	0,0	<b>10,4</b>	10,2
De 30 à 39 ans.....	36,2	38,3	45,0	25,4	28,4	42,7	14,0	<b>31,7</b>	31,4
De 40 à 49 ans.....	36,6	39,5	29,6	41,1	35,8	45,0	70,9	<b>38,3</b>	40,1
50 ans ou plus.....	15,6	17,2	14,3	25,2	19,8	10,6	15,1	<b>19,5</b>	18,4
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Situation</b>									
Demandeur d'emploi.....	26,0	14,5 (1)	8,1	25,8	57,0	0,5	5,8	<b>29,3</b>	28,9
En emploi.....	72,9	85,1 (1)	90,6	73,8	42,9	97,2	91,9	<b>70,0</b>	70,5
Inactif.....	1,1	0,4 (1)	1,3	0,4	0,1	2,3	2,3	<b>0,7</b>	0,6
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau du titre ou diplôme demandé</b>									
Niveau V.....	24,0	ND	13,2	87,3	59,5	1,4	60,0	<b>52,0 (4)</b>	53,2 (4)
Niveau IV.....	29,5	ND	51,3	0,3	19,0	11,0	8,3	<b>17,5 (4)</b>	17,4 (4)
Niveau III.....	43,7	ND	29,1	8,7	21,1	55,0	11,7	<b>27,6 (4)</b>	26,6 (4)
Niveau II.....	1,4	ND	0,0	3,5	0,5	31,2	20,0	<b>2,2 (4)</b>	2,2 (4)
Niveau I.....	1,3	ND	6,4	0,2	0,0	1,4	0,0	<b>0,8 (4)</b>	0,7 (4)
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre de candidats présentés.....</b>	<b>20 762</b>	<b>4 311</b>	<b>470</b>	<b>15 824</b>	<b>6 276</b>	<b>218</b>	<b>86</b>	<b>47 947 (6)</b>	<b>51 640</b>



Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports et ministère de la culture) ; traitement Dares.

(1) Les données portent sur les candidats ayant obtenu tout ou partie du diplôme.

(2) Pour les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, les données ne comprennent pas les certificats d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale (Cafdes).

(3) Pour la première fois cette année, le profil des candidats issus des centres agréés est pris en compte.

(4) Hors ministère de l'enseignement supérieur.

(5) Champ comparable aux données d'ensemble de 2012.

(6) Hors ministère de la culture (90 % des données du ministère de la culture sur le profil des candidats n'étant pas disponibles, ce ministère n'apparaît donc pas dans le tableau).

Note : dans l'enseignement supérieur, les données concernant le sexe et celles relatives au niveau du diplôme préparé ne sont pas disponibles pour l'année 2012. Pour information, en 2011, 52 % des candidats ayant obtenu tout ou partie d'un titre étaient des hommes et 48 % des femmes.

Champ : France entière.

par VAE y reste faible (moins de 400) et a même diminué en 2012, parallèlement à l'évolution du nombre de candidats présentés. En revanche, le nombre de diplômés par la VAE au ministère de la culture progresse très fortement, passant de 50 à près de 300.

En 2012, comme en 2011, 58 % des candidats qui se sont présentés devant un jury de VAE ont obtenu une validation complète de leur titre ou diplôme (tableau 3). Cette proportion atteint 83 % pour les candidats aux titres du ministère de la défense (-1 point par rapport à l'année 2011), 77 % au ministère chargé de l'emploi (+4 points) et 75 % au ministère de l'agriculture (-2 points). Le taux de validation totale augmente très nettement au ministère de la culture (atteignant 59 %, +7 points en 2012).

30 % des candidats ont obtenu une validation partielle de leur titre ou diplôme. Enfin, 11 % n'ont rien validé.

## Les candidats à la VAE : surtout des femmes et des actifs occupés

En 2012, hors ministère de l'enseignement supérieur, les femmes représentent 76 % des candidats qui se sont présentés aux titres et diplômes des ministères certificateurs (+2 points par rapport à 2011) (tableau 4). Cette part a peu varié depuis

2006, sauf dans l'éducation nationale où elle a augmenté de 5 points (3).

La part des femmes est la plus élevée dans les ministères en charge de la santé et des affaires sociales. Elles représentent 96 % des candidats et 47 % des femmes qui se présentent à la VAE s'orientent vers un diplôme de ce ministère. Cela s'explique par les types de diplômes délivrés par ces certificateurs. Ils concernent des métiers quasi exclusivement féminins : diplôme d'État d'aide soignant (DEAS), diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou encore diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP). L'ouverture à la VAE en 2007, des diplômes d'encadrement des établissements sociaux du ministère en charge des affaires sociales n'a pas fait progresser les candidatures masculines (4,3 % d'hommes en 2012, contre 4,5 % en 2006).

En revanche, les candidatures d'hommes restent largement majoritaires pour les titres du ministère de la défense (95 %). Elles sont mêmes exclusives pour les certifications du ministère chargé des affaires maritimes. Dans une moindre mesure, les hommes sont également plus nombreux parmi les candidats aux diplômes du ministère chargé de l'agriculture (68 %, -5 points par rapport à 2011).

La VAE requiert une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la certification visée. Ainsi, 70 % des candidats ont entre 30 et 49 ans et les jeunes de moins de 30 ans sont

(3) L'apparente chute de la part des hommes dans les titres du ministère chargé de l'emploi (45 % en 2012 contre 49 % en 2011) est due à la prise en compte, pour la première fois cette année, du profil des candidats issus des centres agréés (encadré 4) où les femmes sont plus nombreuses à se présenter (65 % des candidats à un titre au ministère de l'emploi dans un centre agréé sont des femmes).

Tableau 5 • Les certifications les plus présentées en 2012

Ministères	Certifications présentées		En pourcentage de l'ensemble des certifications présentées
Santé	Diplôme d'État d'aide soignant (DEAS).....	6 050	12,4
Affaires sociales	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).....	4 506	9,3
Éducation nationale	CAP petite enfance.....	3 133	6,4
Éducation nationale	Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé (DEES).....	2 444	5,0
Affaires sociales	Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP).....	1 689	3,5
Emploi	Titre professionnel assistante de vie aux familles.....	1 508	3,1
Affaires sociales	Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP).....	1 191	2,4
Éducation nationale	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS) ...	1 034	2,1
Affaires sociales	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE).....	858	1,8
Éducation nationale	Baccalauréat professionnel secrétariat.....	855	1,8
Total des 10 certifications les plus présentées	.....	23 268	47,8
<b>Total des dossiers examinés par le jury</b>	.....	<b>48 709</b>	<b>100,0</b>

Champ : France entière.



Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports) ; traitement Dares.

très largement minoritaires parmi les postulants : 10 % en 2012, tous ministères confondus. Seul le ministère chargé de l'emploi se distingue, avec 16 % de jeunes candidats.

En 2012, 70 % des candidats aux certifications de l'ensemble des ministères occupaient un emploi, une proportion stable par rapport à 2011. La part de demandeurs d'emploi parmi les candidats varie fortement selon les certificateurs. Le ministère chargé de l'emploi compte ainsi 57 % de personnes en recherche d'emploi parmi ses postulants (-5 points par rapport à 2011) et ceux de l'éducation nationale et de la santé et des affaires sociales, 26 % chacun. À l'inverse, seuls 8 % des candidats à un titre du ministère de l'agriculture et 1 % des candidats du ministère de la défense étaient demandeurs d'emploi. Au total, près de 70 % des demandeurs d'emploi candidats à la VAE se dirigent ou sont orientés vers un titre du ministère de l'éducation nationale ou de ceux chargés de la santé et des affaires sociales, compte tenu de leur part prépondérante dans les titres présentés par VAE.

### Le niveau baccalauréat ou CAP-BEP visé par 70 % des certifications

En 2012, dans l'ensemble des ministères certificateurs, sur les 1325 diplômes ou titres accessibles par la VAE hors enseignement supérieur et jeunesse et sports, 752 ont effectivement été présentés par des candidats. Mais les demandes sont en fait très concentrées. Les 10 titres les plus sollicités rassemblent 48 % des postulants (tableau 5). Les 5 diplômes les plus demandés (un tiers des candidats) relèvent tous du secteur sanitaire et social. Dès 2002, ce secteur s'est en effet engagé dans une démarche de professionnalisation mobilisant largement la VAE. Le CAP petite enfance (diplôme obligatoire pour accéder à la titularisation d'agent technique spécialisé dans les écoles maternelles), qui a connu un afflux de demandes croissant entre 2003 et 2011, recule pour la première fois cette année (3 133 présentations contre 3771 en 2011).

Le nombre de candidats au titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles diminue depuis 2006. Il est passé d'environ 3 700 candidats présentés en 2006 à 1 508 en 2012 (3 % des certifications). Il reste néanmoins le titre le plus présenté pour le ministère chargé de l'emploi (tableau 6).

Les diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat) sont toujours majoritairement plébiscités. 70 % des candidats se positionnent sur ces types de diplôme (proportion stable par rapport à 2011) (tableau 4). Plus précisément, 52 % des candidats cherchent à valider un titre ou diplôme de niveau V. Cette proportion est plus importante pour les titres des ministères de la santé et des affaires sociales (87 %) et de l'emploi (60 %), où les certifications les plus présentées (respectivement diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles) sont de niveau V. 61 % des candidats qui présentent à la VAE un diplôme de niveau V le font au sein des ministères chargés de la santé et des affaires sociales. À l'inverse, parmi les titres des ministères de l'éducation nationale et de la défense, ce sont ceux de niveau III qui sont les plus présentés (respectivement 44 % et 55 % de candidats présentés).

Même si la VAE reste une voie d'accès assez marginale à la certification, elle peut représenter pour certains diplômes une proportion non négligeable des diplômes acquis *post* formation initiale. Ainsi, en 2012, 10 % des diplômes de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'éducation nationale obtenus hors formation initiale l'ont été par la voie de la VAE (tableau 7). La part des diplômes hors formation initiale délivrés par VAE varie de manière importante selon les filières et les spécialités. En 2012, 26 % des baccalauréats professionnels obtenus en dehors de la formation initiale ont été délivrés par VAE, 7 % des CAP et 2 % des BEP.

Zélie LEGRAND (Dares).



Tableau 6 • Certification la plus présentée pour chaque ministère certificateur

Ministères	Certification la plus présentée	En pourcentage de l'ensemble des certifications présentées pour chaque ministère
Ministère de l'éducation nationale (CAP au BTS)	CAP petite enfance .....	15
Ministère de l'agriculture	Brevet professionnel responsable exploitation agricole ...	34
Ministères chargés de la santé et des affaires sociales	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) .....	38
Ministère chargé de l'emploi	Titre professionnel assistante de vie aux familles .....	24
Ministère de la défense	Responsable de management opérationnel niveau II .....	7
Ministère de la culture	Diplôme d'enseignement de musique .....	90
Ministère chargé des affaires maritimes	Brevet chef mécanicien .....	58

Champ : France entière.



Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports et enseignement supérieur et recherche) ; traitement Dares.

Tableau 7 • Part des candidats ayant obtenu un diplôme par VAE en 2012 dans l'enseignement professionnel et technologique de l'éducation nationale (post formation initiale)

	Nombre de candidats ayant obtenu un diplôme par formation continue (y compris candidats individuels) [1]	Nombre de candidats ayant obtenu un diplôme par VAE [2]	Total diplômes obtenus hors formation initiale [3=1+2]	Part des candidats ayant obtenu un diplôme par VAE [2/3] (en %)
BTS .....	23 978	3 391	27 369	12
Baccalauréat professionnel .....	7 732	2 762	10 494	26
Brevet professionnel .....	5 074	749	5 823	13
CAP .....	48 623	3 441	52 064	7
BEP .....	6 675	130	6 805	2
Mention complémentaire (niveau IV et V) .....	1 294	227	1 521	15
<b>Total .....</b>	<b>93 376</b>	<b>10 700</b>	<b>104 076</b>	<b>10</b>

Lecture : 26 % des candidats ayant obtenu un baccalauréat professionnel après leurs études initiales l'ont obtenu par VAE.

Champ : France entière.



Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance-REFLET ; traitement Depp.

## Pour en savoir plus

[1] Legrand Z. (2012), « La VAE en 2011 dans les ministères certificateurs : le nombre de diplômes délivrés reste stable », *Dares Analyses* n° 091, décembre.

[2] Abriac D. (2013), « Dispositifs académiques de validation des acquis : le nombre des diplômes délivrés par la VAE reste stable en 2012 », *Note d'information* n° 13.27, novembre, Depp.

[3] Le Roux A. (2013), « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur de 2002 à 2011 », *Note d'information* n° 13.29, décembre, Depp.

[4] Le Roux A. (2012), « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2011 », *Note d'information* n° 12.31, décembre, Depp.

[5] DGEFP (2013), « L'accès aux titres professionnels du ministère de l'emploi en 2012 ».

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/avis-de-parution-2063/bulletin-2064/abonnement-13777.html>)

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali, Corinne Sauvage.

Conception graphique et impression : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

## LA PROCÉDURE DE VAE DANS LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES CERTIFICATEURS

Un candidat à la VAE doit parcourir plusieurs étapes avant d'obtenir la validation complète de son diplôme ou de son titre. La procédure est identique dans l'ensemble des ministères certificateurs, sauf au ministère chargé de l'emploi, où les deux dernières étapes sont différentes.

1. Constituer le livret de recevabilité (ou livret 1) : les services ministériels vérifient la validité de la candidature au vu des exigences légales et réglementaires. Le candidat doit faire valoir 3 ans d'expérience, professionnelle ou bénévole, dans le domaine de la certification visée.
2. Déposer le dossier de présentation des acquis (ou livret 2) : le candidat décrit précisément les différentes activités qu'il a exercées, correspondant à la certification visée. Pour cela, il peut se faire accompagner par un organisme spécialisé (organisme certificateur ou organisme de formation).
3. Faire valider son parcours : présentation du dossier à un jury composé de professionnels et de formateurs et, le cas échéant, d'un représentant de l'administration. Ces épreuves de validation peuvent donner lieu à :
  - une validation totale ;
  - une validation partielle, le candidat a alors cinq ans pour passer des épreuves complémentaires afin d'obtenir la certification complète ;
  - une absence de validation, le candidat pourra présenter de nouveau une demande de VAE seulement l'année suivante ; il devra à nouveau préparer un dossier de présentation des acquis.

Les salariés peuvent bénéficier d'un congé pour VAE qui permet de préparer et de participer aux épreuves de validation. La durée maximale du congé de VAE est de trois jours de travail pris consécutivement ou non.

### Procédure du ministère chargé de l'emploi

Les modalités de validation y sont différentes de celles des autres ministères certificateurs.

Le candidat doit présenter un dossier de synthèse professionnelle (DSPP), qui présente sous forme analytique son expérience professionnelle. Les candidats font ensuite valider leurs acquis dans le cadre d'une mise en situation de travail dite « épreuve de synthèse » devant un jury de validation (qui analysera également le DSPP). Ce jury lui attribue ensuite le titre, soit dans sa globalité, soit partiellement sous la forme d'un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles (CCP). Si le candidat valide partiellement son titre, il a également cinq ans pour valider le titre complet.

Avant la mi-2006, les candidats présentaient les CCP composant le titre un par un, puis validaient l'ensemble du titre au terme d'un entretien final.

## LA COMMISSION NATIONALE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

La commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a été mise en place dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, parallèlement à la VAE. Elle est chargée en particulier d'établir et d'actualiser le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle est composée de représentants de l'État, des partenaires sociaux, des conseils régionaux et de personnalités qualifiées.

Le RNCP recense à la fois des diplômes d'État, certains certificats de qualification professionnelle (CQP) et des certifications d'organismes privés.

Depuis 2007, toutes les certifications inscrites au RNCP doivent pouvoir être accessibles par la VAE. Inversement, certaines certifications sont accessibles par la voie de la VAE sans pour autant figurer au RNCP. L'accès à ces certifications par VAE ne donne alors pas droit aux dispositifs tels que le congé VAE.

## LES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LE SUIVI DES PARCOURS DES CANDIDATS À LA CERTIFICATION PAR VAE

Il n'existe pas de système d'information unique pour suivre l'ensemble des candidats à la VAE. Chaque certificateur est responsable des données relevant de son autorité.

Au niveau national, les ministères en charge de l'agriculture, de la défense, de l'emploi, des affaires sociales et de la santé ont mis en place un système d'information permettant le recueil de données individuelles sur les candidats à la certification. Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont, pour leur part, bâti un dispositif de collecte annuelle des informations sur la VAE par questionnaire auprès des académies et des établissements de l'enseignement supérieur (enquêtes n° 62 auprès des académies et 67 auprès des établissements d'enseignement supérieur et du Cnam). Ce dispositif fournit des données agrégées.

Afin de disposer de données homogènes pour les divers ministères certificateurs, la Dares collecte chaque année auprès des différents ministères des données agrégées sur les candidats, ventilées selon un nombre restreint de caractéristiques sociodémographiques. Un protocole de transmission des données a été mis en place entre le ministère chargé de l'emploi et chaque ministère certificateur. Les informations recueillies ne permettent toutefois pas de mener des analyses fines ni de décrire les parcours des candidats à la VAE. Il est ainsi par exemple impossible de calculer les délais d'obtention du titre pour chaque ministère.

## LA VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

La VAE au ministère de l'emploi poursuit sa baisse entamée en 2009. Ainsi, en 2012, 7 647 dossiers de candidatures à un titre professionnel du ministère de l'emploi ont été jugés recevables à la VAE, soit 11 % de moins qu'en 2011 et 15 % de moins qu'en 2009. Au ministère de l'emploi, les opérateurs chargés d'accompagner les candidats recevables sont l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpfa) et des organismes de formations agréés. La validation par les centres agréés augmente au fil des années mais reste toujours minoritaire : 25 % des candidats aux épreuves ont été accueillis par un centre agréé en 2012, après 21 % en 2011 et 19 % en 2010.

En 2012, 6 276 personnes se sont présentées à une épreuve de validation, complète ou partielle du titre, soit une baisse de 23 % par rapport à 2011. Parmi eux, 6 082 se sont présentés devant un jury pour validation complète du titre, soit dans le cadre de la nouvelle procédure, soit au titre de l'entretien final (encadré 1). 4 810 candidats ont obtenu un titre complet, soit 19 % de moins qu'en 2011. L'augmentation du taux de réussite aux épreuves (77 %, +4 points par rapport à 2011) ne suffit pas à compenser la baisse du nombre de candidats recevables. 13 % des candidats n'ont obtenu qu'une partie du titre et 11 % n'ont rien validé.

### L'augmentation du taux de réussite totale est généralisée

Parmi les candidats ayant présenté un titre à l'Afpfa (les données détaillées sur les validations partielles ne sont pas disponibles pour les centres agréés), l'augmentation du taux de réussite s'observe parmi toutes les sous-populations. Si les salariés restent plus nombreux à obtenir la totalité du titre (81 % de réussite en 2012), la proportion de demandeurs d'emploi dans cette situation continue à augmenter elle aussi (tableau A). Elle a atteint 73 % en 2012, alors qu'elle était de 69 % en 2011 et 62 % en 2010.

Tableau A • La validation des titres professionnels au ministère chargé de l'emploi en 2012

En %

	Part des candidats ayant obtenu le titre	Part des candidats ayant obtenu une partie du titre	Part des candidats n'ayant rien obtenu	Ensemble
<b>Situation par rapport à l'emploi</b>				
Demandeur d'emploi .....	73,3	12,7	14,0	100,0
Salarié.....	80,8	12,4	6,8	100,0
<b>Sexe</b>				
Homme.....	78,6	11,8	9,6	100,0
Femme.....	73,8	13,3	12,9	100,0
<b>Âge des candidats</b>				
Moins de 30 ans .....	76,5	12,6	10,9	100,0
De 30 à 39 ans.....	78,7	10,9	10,3	100,0
De 40 à 49 ans.....	76,6	12,5	11,0	100,0
50 ans ou plus .....	70,9	15,4	13,7	100,0
<b>Niveau du titre présenté</b>				
Niveau V .....	75,9	12,9	11,2	100,0
Niveau IV .....	77,4	12,2	10,4	100,0
Niveau III .....	75,4	12,0	12,6	100,0
Niveau II .....	78,6	17,9	3,6	100,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>76,1</b>	<b>12,6</b>	<b>11,3</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 12,7 % des demandeurs d'emplois qui ont présenté au moins une épreuve devant un jury de validation des acquis en 2012 à l'Afpfa ont obtenu une partie du titre.

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpfa en 2012 ; France métropolitaine.

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.

De la même façon, les candidats de moins de 30 ans, qui validaient moins souvent le titre dans sa totalité que les candidats plus âgés les années précédentes, ont, en 2012, atteint le même niveau de réussite que les candidats des autres classes d'âge : 77 %, soit une hausse de 11 points par rapport à 2011. Les candidats âgés de 50 ans ou plus échouent toujours plus souvent à l'obtention du titre, même partiel (14 % n'obtiennent rien). Ce résultat sur les seniors continue à s'observer après prise en compte des principales caractéristiques (sexe, situation par rapport à l'emploi et titre présenté).

### Les délais d'accès aux titres se stabilisent de nouveau

Les candidats à la VAE dont le dossier est jugé recevable par le ministère en charge de l'emploi peuvent se faire accompagner. Ils bénéficient ainsi d'une aide pour constituer leur dossier de synthèse, se préparer à l'entretien et à la mise en situation. L'accompagnement concerne chaque année près de la moitié des candidats présentés. Les résultats suivants ne portent que sur les candidats accompagnés par l'Afpfa.

En 2006, à la suite de la simplification des procédures d'accès aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi par voie de la VAE, les délais d'accès aux titres se sont fortement réduits. Depuis 2007, ces délais sont relativement stables. Une légère accélération des rythmes d'accès a eu lieu en 2010, mais elle ne s'est pas poursuivie en 2011 (tableau B). En 2011, 43 % des candidats accompagnés ont obtenu un titre moins de 6 mois après le début de l'accompagnement (cette proportion est de 44 % pour 2010). Pour les candidats accompagnés au 1<sup>er</sup> semestre 2012, ce chiffre est de 33 % (mais l'année 2012 n'étant pas complète, il n'est pas possible de commenter l'évolution).

L'accélération des procédures constatée au bout d'un an d'accompagnement s'est également stoppée. Parmi les candidats accompagnés en 2011, 53 % ont obtenu un titre complet dans ce délai, contre 54 % en 2010 et 49 % des candidats de 2007.

Tableau B • Délai d'obtention des titres du ministère chargé de l'emploi

En %

Obtention du titre	Candidats accompagnés en 2007	Candidats accompagnés en 2008	Candidats accompagnés en 2009	Candidats accompagnés en 2010	Candidats accompagnés en 2011	Candidats accompagnés au 1 <sup>er</sup> semestre 2012
Moins de 6 mois après l'accompagnement .....	41,1	42,1	42,8	44,2	43,0	33,1
Moins d'1 an après l'accompagnement .....	48,7	49,4	51,3	54,2	52,5	
Moins de 2 ans après l'accompagnement .....	50,9	51,7	53,5	55,9		
Moins de 3 ans après l'accompagnement.....	51,6	52,0	54,0			
Moins de 4 ans après l'accompagnement.....	51,8	52,2				
Moins de 5 ans après l'accompagnement.....	51,9					

Lecture : 43 % des candidats accompagnés en 2011 ont obtenu leur titre en moins de 6 mois après avoir été accompagnés, 52,5 % en moins d'un an.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés par l'Afpfa avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2008) pour les candidats ayant obtenu leur titre moins de 6 mois (respectivement 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans) après l'accompagnement ; France métropolitaine.

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.